

Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie
172 boul. Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0

New Richmond, le 4 juin 2002

Monsieur André Boisclair, Ministre d'Etat
Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
Comité sur le projet de *Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs*.
Édifice Marie Guyart
675 boulevard René Lévesque est
30^{ème} étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Position du comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie.

Monsieur,

Vous trouverez dans le présent envoi, la position du comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie. Ce document fait également état des organismes qui composent ce comité, de son mandat et des étapes qu'il a franchies depuis sa formation en décembre 2000.

Comme vous pourrez le constater en lisant notre *pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien*, nous avons dégagé un consensus régional qui fait appel à des mesures particulières pour tenir compte de notre contexte particulier.

Par ailleurs, au niveau des MRC gaspésiennes, ce consensus se traduira probablement par un règlement de contrôle intérimaire (RCI) concernant les élevages à forte charge d'odeur. Ce RCI, s'il continue de faire l'objet d'un consensus régional, saura nous l'espérons, recevoir l'assentiment des instances concernées.

Espérant donc que ce document saura éclairer le travail du comité, nous vous prions de recevoir, monsieur Boisclair, l'expression de nos salutations distinguées.

Nicole Lapointe, présidente

cc Président de la Fédération québécoise des municipalités, Président de la Fédération des producteurs de porcs, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre de la Santé et des Services sociaux, Présidente de l'Union des municipalités du Québec, Président de l'Union des productrices et des producteurs agricoles, Président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Téléphone: (418) 392-4466 Télécopie: (418) 392-4862
Courriel: tcag@globetrotter.net

179
DURA27
Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec
6211-12-007

Comité multisectoriel sur la production porcine
Énoncé de position
Mai 2002

Introduction : Le présent document a pour but de présenter le comité multisectoriel initié par la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie en décembre 2000. Il expose également les éléments de consensus qui ressortent des travaux du comité et les pistes de solutions qui en découlent. Ces éléments font appel à des moyens pouvant être administrés régionalement notamment via les orientations du gouvernement en matière d'aménagement, mais aussi en dehors du cadre de référence actuel. Nous osons croire que ces orientations sauront trouver une oreille attentive, compte tenu de la volonté du Gouvernement du Québec de favoriser et prendre en compte l'expression du milieu par une modulation régionale.

Composition : Le comité est formé de représentants des secteurs de l'agroalimentaire et de l'UPA, du monde municipal, du tourisme et de l'environnement ainsi que des ministères de l'Environnement, du Mapaq, des Affaires municipales, des CLDs et des SADC

Mandat : Le comité s'est donné comme mandat de dégager des éléments de consensus autour des conditions d'implantation et de développement de la production porcine en Gaspésie.

Étape de mise à niveau : Dans un premier temps le comité a mis à niveau ses connaissances de la production porcine en invitant des conférenciers de pointe dans différents champs de compétence, notamment :

- Portrait de la production,
- mise en marché,
- réglementation en vigueur,
- risques environnementaux et de santé publique,
- gestion des fumiers et lisiers et contrôle des nuisances.

Établissement de consensus : Dans un deuxième temps, le comité a défini des principes qui devrait régir une éventuelle production porcine en Gaspésie. Il s'agit de :

- Respecter la capacité de support du milieu naturel avec une attention particulière au phosphore ;
- Développer la production porcine sans nuire autres productions agricoles et aux autres secteurs d'activités en Gaspésie ;
- Maximiser les retombées économiques par tout développement porcin ;
- Appliquer des méthodes visant à réduire les inconvénients de cette production ;
- Évaluer le potentiel de développement des élevages porcins au regard d'outils d'analyse adéquats comme une carte pédologique régionale.

Éléments spécifiques apportés par le secteur agricole.

- Ne pas favoriser une production porcine réalisée par des intégrateurs au détriment de la ferme familiale.
- S'assurer qu'un développement de la production porcine ne vienne pas freiner ou bloquer le développement des autres productions animales de la région.

Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie
172 boul. Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0

Pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien.

- ✧ Considérant qu'il n'existe actuellement aucune entreprise en production porcine en Gaspésie ;
- ✧ Considérant que les fermes en Gaspésie sont en très grande majorité à propriété individuelle et familiale et que la volonté des producteurs est de se développer sous cette forme;
- ✧ Considérant le plan de développement des productions animales existantes (bovines, laitières et ovines) qui visent une augmentation substantielle de leur cheptel;
- ✧ Considérant que sauf une exception, toutes les entreprises agricoles en productions animales sont en gestion solide de leur fumier ;
- ✧ Considérant que majoritairement, l'occupation du territoire gaspésien s'effectue sur une étroite bande longeant le littoral ;
- ✧ Considérant l'utilisation multisectorielle du territoire défriché gaspésien;
- ✧ Considérant l'importance de l'industrie touristique pour l'économie régionale ;
- ✧ Considérant l'importance de la qualité de l'environnement dans le produit touristique régional ;
- ✧ Considérant le relief généralement accidenté du territoire gaspésien habité et cultivé;
- ✧ Considérant l'approvisionnement généralisé en eau par des puits de captage;
- ✧ Considérant la méconnaissance des sols gaspésiens en ce qui a trait à leurs caractéristiques physico-chimiques, dû principalement à l'absence d'une étude pédologique régionale;
- ✧ Considérant la présence de rivières à saumons importantes sur le territoire ;
- ✧ Considérant le plan d'action visant la réouverture de zones coquillères et impliquant une très bonne qualité d'eau ;
- ✧ Considérant l'excellente qualité de l'eau en Gaspésie tel que reconnu par le MenvQ et repris par le BAPE ;
- ✧ Considérant qu'il n'existe pas de problème généralisé d'excès de phosphore en Gaspésie ;
- ✧ Considérant l'excellente cohabitation entre le secteur agricole, les autres secteurs d'activité et la population en général ;
- ✧ Considérant le plan de développement adopté par le secteur agricole et agroalimentaire, inclus dans l'entente-cadre régionale, qui vise une agriculture du terroir durable ;
- ✧ Considérant que les 5 MRC de la Gaspésie sont considérées à caractère rural ;

Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie
172 boul. Perron Est
New Richmond (Québec) G0C 2B0

- ❖ Considérant que la politique de la ruralité du Gouvernement du Québec permet la modulation de la réglementation pour répondre au contexte des régions.

A ces causes, il est demandé

Au gouvernement du Québec de :

- Pour le territoire gaspésien, appliquer immédiatement la norme phosphore prévue pour 2010 et ce pour les nouveaux élevages, notamment de porc. La teneur en phosphore devrait se baser sur le prélèvement des plantes cultivées, en permettant toutefois un enrichissement pour les sols pauvres en phosphore, jusqu'à un niveau agronomiquement intéressant et environnementalement acceptable.
- S'assurer que l'importation de purins de l'extérieur de la région Gaspésie-les-Îles ne puisse se faire. En effet, en ce cas, il en résulterait un possible avantage au niveau de la fertilité des terres, mais aucun avantage découlant de la présence d'élevages sur le territoire et donc du développement économique régional. La cohabitation pourrait aussi s'en voir affectée.
- Accentuer la recherche et documenter l'utilisation des facteurs de croissance (antibiotiques comme le carbadox), en élevages intensifs afin de mieux connaître les risques qu'ils représentent pour la santé publique et les populations de salmonidés comme le saumon de l'Atlantique.
- Augmenter les mesures de protection des rivières à saumon dans le cas d'élevages à forte charge d'odeur;
- Favoriser l'application des recommandations faites aux MRC de la Gaspésie.

Aux MRC de la Gaspésie :

Par l'entremise d'un RCI ou tout autre moyen jugé approprié :

- De faire une catégorie à part des élevages à forte charge d'odeur.
- De circonscrire territorialement les élevages à fortes charges d'odeur, afin de limiter leurs activités d'élevage et d'épandage à certaines zones et éviter les impacts négatifs sur l'approvisionnement en eau potable, la pérennité de la ressource saumon et la cohabitation sociale harmonieuse.
- De limiter la taille des bâtiments des élevages à forte charge d'odeurs, à une dimension qui tout en permettant leur viabilité selon un modèle économique reconnu, saura s'intégrer dans le portrait agricole régional.
- De réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage à forte charge d'odeur, de façon à doser la densité de ces élevages pour tenir compte de la capacité de réception d'un territoire donné.